
Renvoi au comité de liquidation de la lettre du citoyen Boucher, ex-prêtre, qui renonce à sa pension pour l'offrir à la patrie, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de la lettre du citoyen Boucher, ex-prêtre, qui renonce à sa pension pour l'offrir à la patrie, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 372-373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30844_t1_0372_0000_19

Fichier pdf généré le 22/01/2023

tionnel. L'Anglais cherche encore à vous désunir, ce nouveau genre de perfidie est connu et déjoué, il nous a pourtant inquiété quand on nous a dénoncé une grande partie de nos députés à la Convention, on dit bien qu'ils n'ont pas l'énergie ni les lumières nécessaires pour être lancé dans la carrière immense d'une législation qui devait former un nouveau peuple, mais l'on ignore s'ils sont véritablement des traîtres, ainsi pour concilier notre horreur pour le crime avec la crainte d'être ultra-révolutionnaire nous nous bornons à inviter la Montagne de sécher ses marais qui l'empêchent de respirer un air pur ; soumettez au glaive de la loi ceux qui auraient déserté la cause du peuple, ménagement cependant ceux dont la faiblesse du tempérament et la pusillanimité du caractère est peut-être le seul crime.

Nous finissons par vous inviter au nom de la liberté, de recommander aux représentans que vous avez envoyés dans ce Département pour y détruire tout ce qui peut gêner le développement de la philosophie et de la Raison, de séjourner dans les districts frontières, et de parcourir tous les défilés, et prendre avec les généraux toutes les mesures possibles pour rendre nos Termopyles orientales inaccessibles aux Piedmontais, car nous ne voulons plus de cette espèce d'animaux parmi nous, et il serait à souhaiter sous tous les rapports moraux, politiques et commerciaux de les pousser un peu plus loin. S. et F. Vive la Montagne. »

DUBOIS, JACQUEMARD, BHONTAND, REYMOND, PERROT, AUDY, ROCHE, HYLAIRE, CARTANAS fils, GRATIN.

54

Les administrateurs de la police de Paris envoient à la Convention l'état des détenus dans les maisons d'arrêt et de détention de cette commune, le 21 ventôse ; le total de ces détenus monte à 6,104 individus.

La Convention en ordonne l'insertion au bulletin (1).

[Commune de Paris. Etat arrêté le 20 vent. II] (2).

Noms des prisons	Nombre des détenus
Conciergerie	478
Hospice du ci-devant Evêché	106
Grande-Force	622
Petite-Force	301
Sainte-Pélagie	143
Madelonnettes	241
Abbaye	136
Bicêtre	787
A la Salpêtrière	481
Chambres d'arrêt, à la Mairie	87
Fermes	32
Luxembourg	489
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	438
Brunet, rue de Buffon	38

(1) P.V., XXXIII, 226-27. Bⁱⁿ, 22 vent.

(2) C 294, pl. 981, p. 21. Signé : HEUSSÉE, MICHEL, GODARD.

Les Picpus, fbg. Saint-Antoine	153
Réfectoire de l'Abbaye	91
Les Anglais, rue de Loursine	110
Les Anglaises, rue Saint-Victor	118
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	230
Les Anglaises, fbg Saint-Antoine	56
Ecossais, rue des Fossés Saint-Victor	91
Saint-Lazare, fbg. Saint-Lazare	541
Maison Mahay, rue du Chemin-Vert	87
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	50
Belhomme, rue Charonne n° 70.....	90
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	71

Total général 6 104

55

« Un membre [VOULLAND] observe que la Convention a rendu justice au patriote Courbis, maire de Nîmes ; que la cause de ce citoyen est celle de tous les patriotes du Midi, et qu'il est nécessaire de faire connoître le rapport qui a été fait relativement à cette affaire, par le comité de sûreté générale.

« La Convention a ordonné l'impression dudit rapport fait dans la séance d'hier, par le comité de sûreté générale » (1).

56

Le citoyen Piette demande une prolongation de congé de deux décades.

Cette prolongation est accordée (2).

[Rumigny, 16 vent. II] (3).

« Citoyen président,

La Convention nationale a bien voulu m'accorder un congé de 3 décades pour prendre à la campagne des remèdes qui jusqu'à ce moment n'ont encore pas produit beaucoup d'effet. On me fait espérer qu'on me tirera d'affaire, mais il faut une quinzaine de plus que le temps qui m'est donné ; je te prie donc, Citoyen président, de demander pour moi une prolongation de deux décades à la Convention nationale ; cette prolongation m'est indispensable pour que le congé que j'ai obtenu produise tout le fruit que j'en attendais.

Reçois, Citoyen président, l'assurance de mon respect. »

PIETTE.

57

Boucher, prêtre (4), renonce à la pension qui lui étoit accordée comme ayant déposé les lettres de prêtrise.

(1) Voir ci-dessus, 21 vent., n° 63. P.V., XXXIII, 227. Minute du p.-v. (C 293, pl. 955, p. 1). Décret n° 8411.

(2) P.V., XXXIII, 227.

(3) C 293, pl. 977, p. 13.

(4) De Montdidier.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

[Montdidier, s. d. *Au repr. Bézard*] (2).

« Citoyen,

Chaque individu de la République se doit à sa prospérité et doit tout sacrifier pour l'assurer. J'ai satisfait aux devoirs de la nature et je me vois renaître dans mes petits-enfants. Ma médiocre fortune a été employée à les élever pour la Patrie ; mon fils a fait les campagnes de la Belgique et s'est trouvé à l'affaire de Bavay, une maladie de langueur le mine sourdement, et le rend nul pour la République. Je perdis ma femme il y a deux ans, et, dénué de moyens de vivre à l'âge de 60 ans, j'embrassai la prêtresse et j'obtins une cure. Je ne tardai point de remettre mes lettres de prêtresse et je fus le premier de mon district.

La loi accorde aux prêtres sexagénaires une pension de 1 000 l. et elle m'est acquise comme ayant rempli en honnête homme les devoirs qu'elle impose.

Avant d'être ministre du culte catholique j'étois patriote et cette qualité ne m'a pas abandonné et je m'en sers aujourd'hui pour renoncer à la pension qui m'est due et en faire offrande à la Patrie ; Puisse mon exemple échauffer le cœur des froids égoïstes plus riches que moi ; c'est le denier de la veuve. En abandonnant ma pension, il ne me reste que le plaisir bien pur pour un républicain de tout sacrifier pour l'affermissement de ma chère Patrie. Mon action armera contre moi l'envie, mais je ne crains pas ses traits, il ne blessent pas le cœur d'un honnête homme.

Je demanderois que la Convention transmitta pension au premier sans-culottes qui arrachera la première pierre de la Bastille de l'orgueilleuse et traîtresse Albion. C'est le seul moyen d'assurer notre indépendance, et c'est sur cette pierre qu'il faudra graver les droits de l'homme du peuple anglais. Si je vois mon vœu accompli, mon âme sera satisfaite et j'aurai assez vécu.

Salut et fraternité. »

BOUCHER.

58

François Coupigny, officier invalide ; Jean-Baptiste Gomigeon, aussi officier invalide, qui ont perdu, l'un et l'autre, un bras à la bataille de Jemappes, demandent la permission d'aller rejoindre leurs frères.

Renvoi au ministre de la guerre (3).

59

Un citoyen du 93^e régiment à l'armée du Rhin fait un don de 10 l. pour les frais de la guerre. Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIII, 227. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t).

(2) C 294, p. 971, p. 8.

(3) P.V., XXXIII, 227.

(4) P.V., XXXIII, 227 et 495. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^e suppl^t).

60

La société populaire de Saint-Aubin-sur-Gaillon, département de l'Eure, engage la Convention à rester à son poste : elle offre 38 chemises, 24 paires de bas, et l'argenterie de son église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Saint-Aubin-sur-Gaillon, s. d. A la Conv.*] (2).

« La Société populaire des sans-culottes de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, département de l'Eure, district de Louviers, vient de déposer sur l'autel de la Patrie, 38 chemises, 24 paires de bas, produit d'une collecte faite dans son sein, pour le service de nos frères d'armes.

Ce don patriotique, dans une Société composée de 150 membres, considéré en lui-même ne paraîtra pas sans doute d'un grand prix, il est cependant proportionné à ses facultés, et aux yeux du sage, le denier de la veuve n'a-t-il pas son mérite.

Nous vous apportons aussi toute l'argenterie du ci-devant temple de l'erreur et du fanatisme, que le conseil général de notre commune a destiné aux besoins de la République, tel est son vœu.

Législateurs, le villageois, le moins fortuné peut-être, sait faire des sacrifices quand il s'agit de briser ses fers, de recouvrer ses droits naturels et imprescriptibles.

Déjà l'arbre de la Liberté s'élève de toute part dans nos champs sur les débris du despotisme, bientôt les pères et les enfants viendront se reposer à l'ombre bienfaisante de ses rameaux.

En vain l'aristocratie expirante dans le délire de son agonie tenterait-elle encore, par quelques manœuvres souterraines, d'en altérer la sève. Jamais elle ne pourra ni les renverser ni les détruire, ses ressources sont épuisées et ses projets sont anéantis. Arbre chéri, tu triompheras de ses efforts impuissants, ta force est dans nos bras, tes racines sont dans nos cœurs.

Le moment approche de porter le coup exterminateur aux despotes nos injustes persécuteurs, de purger le territoire national des hordes de leurs satellites qui le souillent, et de reprendre le peu de nos places fortes que la trahison ou l'impéritie de nos chefs leur ont livrée.

Une expédition aussi décisive demande de véritables soldats, de vrais sans-culottes. Législateurs, où trouverez-vous la majeure de tels hommes faits pour combattre et résister, pardonnez au zèle qui nous anime ; sera-ce dans ces maisons de jeu et de plaisir, séjour des excès où nous voyions naguère des groupes nombreux de valets lâchement oisifs, aussi désœuvrés, aussi amollis que les maîtres qu'ils servaient.

Sera-ce chez ces vils égoïstes qui déchirent le sein de la patrie en spéculant sur les objets les plus chers à notre existence qui jouissent en secret des maux qu'ils veulent nous faire souffrir, eh ! qu'est-ce qui ignore que ce sont là les ennemis secrets, mais les plus dangereux de notre révolution. O France, O ma Patrie, si

(1) P.V., XXXIII, 227-28. Bⁱⁿ, 23 vent. (suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1193.

(2) C 294, pl. 971, p. 6.